

2 9 JAN, 2013

Commune de RAMATUELLE

Liste des Servitudes

Comme annexé à mon arrêté en

date de ce jour.

Toulon le 10 SEP. 201)

Pour le Préfet et par délégation,
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pierre GAUDIN

4C

RAMATUELLE

- A5b Canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II C b 1°)
 - ☑ Unité de gestion Syndicat d'eau privé
- Canalisations publiques de distribution d'eau potable et de d'assainissement
- AC1 Monuments historiques, inscrits et classés: Articles L. 621-1 à L.621-22 du code du patrimoine et articles 9 à 18 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (classement) Articles L. 621-25 à L.621-29 du code du patrimoine et articles 34 à 40 du décret n° 2007-487 du 30 mars 200 7 (inscription) Articles L. 621-30-1 alinéa 1 et L.621-31 du code du patrimoine (périmètre de protection) Articles L. 621-30-1 alinéa 2 et L.621-31 du code du patrimoine et articles 49 à 51 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (périmètre de protection étendus ou adaptés) Articles L. 621-30 alinéa 3 et L.621-31 du code du patrimoine et articles 50 et 51 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I B a 1°, 2° et 3°)

- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 449 Avenue de la Mitre 83000 Toulon
- Monument historique inscrit : Phare du cap Camarat (en totalité, façades et toitures des deux logements, mur de clôture et portail d'entrée)

arrêté du Préfet de région du 19/09/2012

AC2 Protection des sites et monuments naturels, inscrits et classés : Sites inscrits - Sites classés (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - b - 1° et 2°)

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur Service biodiversité, eau et paysages CS 80065 Le Tholonet 13182 Aix-en-Provence cedex 5
- Site classé : Ormeau

arrêté ministériel du 20/04/1925

Site inscrit : Presqu'île de Saint Tropez

du 15/02/1966

Site classé : Cap Lardier - cap Cartaya (ou Taillat) - cap Camarat

décret du 06/05/1995

RAMATUELLE

Site inscrit : Cap Cartaya (ou Taillat) (ce site est compris dans le diste classé du cap Lardier - Cap Cartaya - Cap Camarat)

du 12/01/1942

- Site inscrit: Ensemble du village de Ramatuelle arrêté ministériel du 03/01/1959
- Site inscrit : Cap Camarat (si situe dans le site inscrit de la presqu'île de Saint Tropez)
 du 03/01/1959
- AR1 Navigation maritime : postes électro-sémaphoriques, amers, phare : Article L 5112-1 du code de la défense (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme III 1°)
 - Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon Division gestion du patrimoine Bureau administration domaniale BCRM de Toulon ESID Toulon BP N° 71 83800 Toulon Cedex 9
- Sémaphore de Camarat

Décret Ministériel du 18/07/1895

- EL9 Littoral: passage des piétons: Articles L. 160-6 et L. 160-6-1 du code de l'urbanisme (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I B c 1°)
 - ☑ Direction Départementale des Territoires et de la Mer 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P. 501 83041 Toulon cedex 9
- Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons
- Electricité: établissement des lignes électriques: Code de l'énergie (articles L 323-1 et suivants), code de l'environnement (articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38), loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (articles 8 et 47), loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée, décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II A a)
 - E.R.D.F. Subdivision de Brignoles 17 Boulevard du Maréchal Foch B.P.150 83170 Brignoles

Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

RAMATUELLE

- INT1 Cimetières : Articles L. 2223-1 et L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme IV - A - a)
- Cimetière communal de Ramatuelle
- PT1a Télécommunications: protection contre les perturbations électro: Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 2°)
 - 🖂 Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon Division gestion du patrimoine Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP Nº 71 - 83800 Toulon Cedex 9
- Centre radioélectrique du Sémaphore de Camarat décret du 29/11/1982
- PT2a Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)
 - Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon Division gestion du patrimoine Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP Nº 71 - 83800 Toulon Cedex 9
- Centre radioélectrique de Saint-Tropez

décret du 22/11/1978

Centre radioélectrique du Sémaphore de Camarat

décret du 29/11/1982

Faisceau hertzien du sémaphore du Cap Camarat au Sémaphore de la Caroupe

décret du 06/03/1986

PT2d Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

☑ Unité de soutien d'infrastructure de la défense de Draguignan - Cellule domaine - Quartier Bonaparte - BP 400 - 83007 Draguignan cedex

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

RAMATUELLE

Faisceau hertzien du sémaphore du Cap Dramont au Sémaphore du Cap Camarat (830.118.02) décret du 10/01/2001

Hetterrandustratierrandustrandustrandustrandustratierrandustrandustrandustratierrandustrandustrandustrandustran